

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2014-0088

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0008672-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SARL SPRING
	Adresse	ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 SAINT MARTIN DE CRAU France
Numéro de l'autorisation	FR-2014-0088	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0008672-0000	
Date de l'autorisation	29/01/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	21/11/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SARL SPRING
Adresse du fabricant	4 RUE BLAISE PASCAL ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 Saint-Martin de Crau France
Emplacement des sites de fabrication	4 RUE BLAISE PASCAL ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 Saint-Martin de Crau France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	VERTELLUS PERFORMANCE MATERIALS
Adresse du fabricant	2110 High Point Road NC 27403 GREENSBORO États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 High Point Road NC 27403 GREENSBORO États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	30

2.2. Type de formulation

AL – Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Liquide et vapeurs inflammables.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p>

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsif - Moustiques et tiques - peau

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes aegypti Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Anopheles gambiae Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Aedes albopictus Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Culex pipiens Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: Tiques Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation sur peau humaine Le produit est pulvérisé sur la paume des mains puis étalé sur les surfaces de peau exposées (le visage, le cou, les ¾ des bras, les mains et les ½ jambes)

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Une application par jour de 1,1 mg de produit par cm² de peau
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Une application par jour de 1,1 mg de produit par cm² de peau

Moustiques : temps de protection jusqu'à 4 heures uniquement en zones tempérées.
Tiques : temps de protection jusqu'à 7 heures uniquement en zones tempérées.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon plastique en polypropylène de 80, 100 et 150 mL, avec une pompe (PP/POM) en.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer sur les différentes parties du corps le nombre de pulvérisations suivant :

- Enfant de 2 à 6 ans : 5 pour la tête et le cou et 2 par main. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.
- Enfant de 6 à 12 ans : 5 pour la tête et le cou, et 2 par main. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.
- Adulte et enfants à partir de 12 ans : 11 pour la tête et le cou, 8 par bras, 4 par main, 13 par jambe. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Le produit doit être agité avant utilisation.
- Utilisez uniquement dans des zones bien ventilées.
- Respecter les doses d'application recommandées.
- En cas de besoin d'un écran solaire, attendez au moins 20 minutes après l'application de cette protection pour appliquer le répulsif.
- La durée de protection peut être réduite par la transpiration, l'humidité et les frottements, et par une température élevée (>30°C), la vitesse du vent, etc.
- Le titulaire de l'autorisation doit être informé en cas d'inefficacité du traitement.
- Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 2 ans.
- Ne pas utiliser chez les enfants de 2 à 12 ans et chez la femme enceinte, excepté lorsque le risque pour la santé humaine que comporte, par exemple, l'apparition d'une maladie transmise par les insectes l'exige.
- Pour les enfants entre 2 et 12 ans, le produit doit être appliqué par un adulte.
- Attention : pour les enfants entre 2 et 12 ans, porter des maillots à manches longues et des pantalons.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par jour.
- Appliquer uniquement sur la peau non recouverte (visage, cou, bras 3/4, mains et jambes 1/2) et ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Ne pas appliquer sur une peau lésée (lésions cutanées, coups de soleil, maladie de la peau...).
- Ne pas porter les mains dans la bouche après utilisation.
- Pour éviter la contamination des aliments, éviter le contact de la peau traitée avec les aliments.
- Ne pas utiliser le pulvérisateur à proximité des aliments et des surfaces pouvant entrer en contact avec des aliments ou des boissons destinées à la consommation humaine.
- Garder à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.
- Ne pas utiliser le produit avant le bain ou la douche.
- Envisager l'utilisation d'autres mesures de protection en combinaison avec un produit répulsif biocides.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'ingestion : Risque d'étourdissements et de perte de conscience. L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë. Contactez immédiatement le 15 (ou le 112) ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical.
- En cas de contact avec les yeux : Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver les yeux sous un filet d'eau tiède pendant environ 10 min, yeux ouverts, en n'oubliant pas de laver sous les paupières. Si les yeux restent rouges deux heures après leur lavage, consulter un médecin.
- En cas d'apparition de lésions cutanées, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.
- La substance active contenue dans le produit (DEET) est susceptible d'induire une hyperexcitabilité nerveuse notamment chez les personnes sensibles (épileptiques) ou en cas de co-exposition avec un produit convulsivant.
- Laisser les produits biocides dans les récipients d'origine.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le contenu / le récipient dans un point de collecte approprié.
- Ne pas transvaser le produit. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les récipients contenant des résidus du produit doivent être traités conformément aux réglementations nationales.
- Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.
- En cas de versement accidentel du produit, recueillir le produit à l'aide d'un matériau absorbant les liquides (par exemple du sable, de la terre à diatomées) et éliminer comme un déchet dangereux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Le produit ne doit pas être conservé plus de 2 semaines à 54°C.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Durée de vie : 3 ans à 25°C

6. Autres informations

-